

## **Motion relative à l'impact de l'augmentation du coût du fret sur les filières agricoles locales**

Présentée par le Groupe Majoritaire

**Considérant** que la Réunion fait face à des contraintes spécifiques, liées notamment à l'éloignement, l'insularité et l'exiguïté, qui sont reconnues par l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

**Considérant** en particulier l'isolement de notre territoire vis-à-vis de l'Europe et de l'Asie, qui constituent les principales zones géographiques de chalandise pour notre île, aussi bien pour les matières premières que pour les produits manufacturés,

**Considérant** l'impact collatéral de la crise sanitaire sur la circulation des biens, qui provoque une tension inédite à l'échelle internationale, en matière de fret maritime comme aérien,

**Considérant** la vulnérabilité extrême de la Réunion face à ce phénomène, en raison de sa situation géographique particulière mais également par l'insuffisance de l'offre de fret maritime, avec seulement deux compagnies desservant notre territoire,

**Considérant** l'envolée des coûts qui en résulte, jusqu'à 300 % d'augmentation en seulement 1 an et demi, pour l'approvisionnement maritime depuis l'Asie,

**Considérant** l'impact sans précédent de cette situation sur les filières agricoles réunionnaises, qui subissent de plein fouet ces surcoûts mais également des retards de livraison, aussi bien pour l'acheminement du matériel agricole, que pour l'alimentation animale ou l'import des différents intrants nécessaires à nos exploitations,

**Considérant** le caractère fondamental de notre agriculture locale de par ses caractéristiques multifonctionnelles sur les plans social, environnemental, économique et les enjeux qui s'y rattachent en terme de sécurité alimentaire de notre territoire,

**Considérant** l'importance du soutien consacré par la collectivité départementale, autorité de gestion du fond européen FEADER représentant 528 M€ sur la période 2014-2022, pour accompagner nos producteurs, nos filières, et développer notre agriculture locale,

**Considérant** l'effort consenti par nos filières agricoles de diversification, pour se structurer et fournir aux consommateurs réunionnais des produits frais locaux, de qualité, à un prix accessible,

**Considérant** le risque de déstabilisation des prix, et l'impact sur le pouvoir d'achat des réunionnaises et réunionnais, que fait craindre la situation actuelle du fret à la Réunion,

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique**

le 28 juillet 2021

**Réaffirment** leur soutien aux acteurs du monde agricole réunionnais, dans le cadre du projet AGRIPéi 2030 qui vise à développer la production locale sur les plans quantitatif et qualitatif et renforcer la sécurité alimentaire de notre île,

**Rappellent** l'importance du principe d'économie circulaire pour notre territoire, et sa nécessaire application au domaine de l'agriculture, afin de limiter la dépendance de l'île vis-à-vis des importations,

**Renouvellent** en particulier leur volonté de stimuler la production locale de fourrage, afin de renforcer l'autonomie des filières de production animales, et limiter l'importation d'aliments,

**Expriment** leurs plus vives inquiétudes quant aux conséquences de l'augmentation des coûts du fret sur les filières agricoles mais également pour l'ensemble des consommateurs réunionnais,

**Considèrent** que l'intensité du phénomène nécessite de l'Etat la mise en place d'une cellule de concertation locale associant les collectivités, en particulier la Région au titre de sa compétence économique et le Département au titre de sa compétence agricole, mais également les professionnels impactés,

**Soulignent** toutefois la dimension internationale de cette problématique, qui ne pourra trouver de résolution satisfaisante sans une solidarité européenne et nationale renforcée en direction de la Réunion, région ultra-périphérique isolée du continent européen,

**Sollicitent** en conséquence auprès des instances européennes et nationales, la mise en place de mesures de soutien exceptionnelles en direction du monde agricole réunionnais, aux fins de compensation des surcoûts observés.